



REGLEMENT DE LA NORDIQUE D'AFFOUCHE 2019

Art 1 : Organisation

La Nordique d'Affouche se déroulera le dimanche 10 mars 2019. Cette épreuve est organisée par le Racing Club St Denis – RCSD – sur le chemin de la Plaine d'Affouche à la Montagne. Elle sera organisée selon les dispositions prévues par la réglementation marche nordique en compétition.

Art 2 : Définition de la marche nordique en compétition

La marche nordique consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres. L'utilisation de deux bâtons spécifiques "Marche Nordique" est obligatoire. A chaque instant, on doit avoir un pied et un bâton en contact avec le sol. Il s'agit d'accentuer le mouvement naturel des bras pendant la marche et de propulser le corps vers l'avant à l'aide de deux bâtons qui permettent d'aller plus vite et plus loin. Le pas de course et la technique de la marche athlétique (extension complète du genou avant) sont interdits.

Ces règles sont édictées dans le cadre de cette discipline sur un sol plat, il est évident que les juges se doivent de tenir compte dans leur jugement, du terrain accidenté : montée, descente, etc... afin d'apprécier le respect de la réglementation.

Art 3 : Epreuves et circuit

Il y aura 3 épreuves :

- La nordique d'Affouche

Epreuve ouverte à tous (licenciés, non licenciés) qui donnera lieu à un classement, et se déroulera sur un circuit de 2.5 km que vous allez parcourir quatre (4) fois, ce qui fera une distance de 10 km. Le départ sera donné à 7h30.

- Le relais nordique d'Affouche

Epreuve ouverte à tous (comme au-dessus), et donnera lieu à un classement. Elle se déroulera sur le même circuit de 2.5 km avec une équipe composée de deux (2) marcheurs dont chacun parcourra 5 km soit deux (2) boucles chacun. Le départ sera donné en même temps que le 10 km.

- Le circuit initiation et découverte

Epreuve ouverte à tous et ne donne pas lieu à un classement. Elle se déroulera sur le même circuit de 2.5 km que vous parcourrez en une seule fois (1 boucle). Le départ sera donné à 9h15 après une initiation à la pratique avec un coach à 9h00.

Art 4 : Jury et pénalités

Un jury veillera au bon déroulement des épreuves. Le marcheur devra être responsable tout au long de l'épreuve. Il devra marcher selon le règlement en vigueur. Il sera prévenu de sa faute par un carton jaune qui sera présenté devant lui par le juge.

Les juges informeront le PC course des pénalités mises et du type de fautes commises (temps 2 ou 5 minutes). Toutefois à la 4^e pénalité, le marcheur sera disqualifié.

La mise hors course d'un marcheur pourra être prononcée en cas de non-respect du règlement, en cas de comportement non sportif ou dangereux pour les autres marcheurs. L'avis du comité d'organisation sera souverain. De même la mise hors course pourra être prononcée par l'organisation si l'état de santé du marcheur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Pénalités "temps" aux marcheurs :

Une pénalité "temps" de deux minutes pourra être infligée et rajoutée au temps final (carton jaune) selon les fautes définies.

Pour les fautes considérées importantes (ex : course, insultes ...) la pénalité temps sera de 5 minutes ajoutée au temps final.

Art 5 : Responsabilité, licence et certificat médical

Les inscriptions sont ouvertes aux marcheurs licenciés et non licenciés né(es) en 1999 et avant. Les licenciés FFA, doivent joindre une photocopie de leur licence sportive pour la saison 2018/2019, et les non licenciés doivent joindre un certificat médical (ou sa copie conforme) de non contre-indication datant de moins d'un an.

Art 6 : Inscriptions et retrait de dossards

Les inscriptions se font sur le site : <http://www.inscriptions.webservices.re> ou à l'aide du bulletin d'inscription téléchargeable sur le site : <http://www.racingclubssaintdenis.re>

Le bulletin d'inscription devra être envoyé à :
WEBSERVICES

11, rue des Calumets – Bras des Chevrettes
97440 SAINT ANDRE

Tél : 0692 14 10 80

Mail : contact@webservices.re

Les droits d'inscriptions sont fixés à :

- 5 € pour les individuels et 10 € pour les équipes jusqu'au mercredi 6 mars 2019.

Après cette date, les inscriptions seront de :

- 7 € pour les individuels et 12 € pour les équipes

Le bulletin d'inscription sera accompagné du paiement des droits par chèque bancaire à l'ordre de webservices et de la copie de la licence pour les licenciés ou du certificat médical pour les non licenciés.

Les dossards pourront être retirés le dimanche 10 mars 2019 de 5h30 à 7h00. Ils devront être visibles dans leur intégralité : le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement.

Art 7 : Ravitaillement

Un ravitaillement exclusivement réservé aux concurrents, sera assuré pendant toute la durée de l'épreuve : il sera pris uniquement dans la zone de ravitaillement, endroit prévu à cet effet, sur une longueur de 20 mètres. Les ravitailleurs personnels seront autorisés sur cette même zone. Les ravitaillements et l'accompagnement des concurrents hors de la zone fixée par l'organisation seront strictement interdits.

Art 8 : Couverture médicale

Une assistance médicale sera assurée par un médecin et une ambulance.

Art 9 : Récompenses

Chaque concurrent se verra remettre une médaille et un tee-shirt à l'arrivée.

Seront récompensés pour le 10 km : les 3 premiers hommes et 3 premières femmes dans chaque catégorie licenciés et non licenciés confondus.

Pour le relais : la première équipe homme, la première équipe femme et la première équipe mixte.

Art 10 : Assurance

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque participant déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident survenant pendant la course ou en décollant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

Art 11 : Droit d'images

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant la Nordique d'Affouche dans le but de promouvoir celle-ci. En vous inscrivant à cette épreuve vous abandonnez votre droit à l'image et vous autorisez à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image au profit de l'organisation (voir de ses partenaires) pour une durée indéfinie.

Art 12 : Litiges

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le juge arbitre. Ces réclamations doivent être présentées dans les 30 minutes avant l'affichage des résultats.

Art 13 : Annulation

En cas d'annulation ou d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué, de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables déjà engagés à la date d'annulation.

Art 14 : Acceptation du règlement

Les concurrent(e)s reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les dispositions. Si obligation de dernière minute, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.